



27 mai 2010

Objet : Journée de grève des enseignants

Le SPSE-CSQ a été informé que nos collègues enseignants, affiliés à la FAE (Fédération autonome de l'enseignement, non touché par le Front commun), tiendront une journée de grève le 8 juin prochain. À cet effet, il y aura donc des lignes de piquetage devant *certains* établissements de la Commission scolaire.

Voici un petit rappel :

Vous devez respecter votre horaire de travail. En d'autres termes, vous devez vous présenter au travail à l'heure à laquelle vous êtes attendu normalement ;

S'il y a ligne de piquetage devant votre établissement :

- La solidarité syndicale commande le respect d'une ligne de piquetage. Les appuis, les encouragements sont toujours grandement appréciés par les grévistes d'autant plus que nous revendiquons les mêmes droits ;
- L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer l'accès au travail des salariés non visés par la grève ainsi que leur sécurité. (accès par une autre porte ou encore escorté par des agents de sécurité) ;
- Si l'accès n'est pas assuré, vous devez signifier votre présence à votre supérieur immédiat, l'informer que l'accès vous est interdit et respecter ses consignes ;
- Si l'accès est libre et que vous décidez de ne pas entrer au travail, la conséquence normale de cela est une perte de traitement ;
- La violence physique ou verbale est illégale que vous soyez en grève ou que vous la subissiez.

Finalement, nous vous rappelons qu'en cas de grève lors de la journée du 8 juin, l'application de l'article 109.1g) du *Code du travail*

109.1 [Interdiction à l'employeur]

Pendant la durée d'une grève déclarée conformément au présent code ou d'un lock-out, il est interdit à un employeur :

(...)

g) d'utiliser, dans l'établissement où la grève ou le lock-out a été déclaré, les services d'un salarié qu'il emploie dans cet établissement pour remplir les fonctions d'un salarié faisant partie de l'unité de négociation en grève ou en lock-out.

Pour le Conseil exécutif,

Yves Brouillette
Président SPSE-CSQ